

**Motion Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Pour augmenter la participation, offrons l'affranchissement !**

*Texte déposé*

La participation exceptionnelle aux scrutins du 28 février 2016 a été saluée de toutes parts. Tout le monde a trouvé fantastique cet élan citoyen, dans notre canton également.

Or, même exceptionnelle, la participation a été de 58,3%. Plus de 4 Vaudois-e-s sur 10 n'ont pas participé au scrutin.

Plusieurs études ont montré la corrélation entre l'intensité d'une campagne et le taux de participation. En gros, plus une campagne est intense par le nombre d'affiches, de publicités, de meetings, d'articles de presse, plus la participation est élevée.

En revanche, nous ne savons pas si le fait de devoir emmener son enveloppe au bureau de vote ou celui de devoir affranchir l'enveloppe a une incidence sur le taux de participation. Ou plutôt, tant que nous n'en aurons pas fait l'essai, nous ne saurons pas si le fait d'offrir l'affranchissement permet également d'augmenter la participation, et si oui dans quelle mesure.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'offrir pendant 3 ans l'affranchissement des enveloppes de vote en courrier A. Le but étant que cette période couvre bon nombre de scrutins fédéraux, mais également 2 élections : les cantonales 2017 et les fédérales 2019.

Le tout devrait idéalement être accompagné d'une étude scientifique permettant d'examiner en détail les tenants et aboutissants.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un projet de décret au Grand Conseil pour introduire cette possibilité en faveur des Vaudoises et Vaudois.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

Pour le groupe socialiste,  
(Signé) Stéphane Montangero  
et 24 cosignataires

*Développement*

**M. Stéphane Montangero (SOC) :** — Cet objet concerne la question d'une période test par rapport à l'affranchissement gratuit. La participation exceptionnelle au scrutin du 28 février 2016 a été saluée de toutes parts. Tout le monde a trouvé fantastique cet élan citoyen, également dans notre canton. Or, même exceptionnelle, la participation a été de 58,3 %. Ainsi, plus de quatre Vaudoises et Vaudois sur dix n'ont ainsi pas participé au scrutin !

Plusieurs études ont montré la corrélation entre l'intensité d'une campagne et le taux de participation. En gros, plus une campagne est intense par le nombre d'affiches, de publicités, de meetings, d'articles de presse et du fait qu'on en parle, plus la participation se trouve élevée. En revanche, nous ne savons pas si le fait de devoir emmener son enveloppe au bureau de vote ou de devoir mettre un timbre sur cette enveloppe ont une incidence sur le taux de participation. Ou plutôt, tant que nous n'aurons pas fait l'essai, nous ne saurons pas si le fait d'offrir l'affranchissement permet également d'augmenter la participation et, si oui, dans quelle mesure.

Pour rappel, lorsque nous sommes passés au système de vote par correspondance, nous avons constaté une progression massive de la participation. Alors, vous comme moi, vous avez sans doute déjà trop souvent entendu cette phrase : « Mince, c'était ce week-end qu'il fallait voter... J'aurais dû amener mon enveloppe mais elle est toujours là, sur le bureau, sur la table de la cuisine, je n'ai pas trouvé de timbre, ou alors, j'ai oublié de l'amener au bureau de vote. »

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de faire un test et d'offrir, pendant trois ans, l'affranchissement des enveloppes de vote en courrier A. Le but étant que cette période couvre bon nombre de scrutins fédéraux, voire cantonaux, mais également deux élections, soit les élections cantonales de 2017 et les élections fédérales de 2019. Mon collègue Alexandre Rydlo avait déposé, l'an passé, une question écrite au Conseil d'Etat afin de demander la gratuité pour les jeunes. Des contraintes techniques, en raison de l'identification de la catégorie « jeunes » avaient été mises en avant pour répondre négativement, en plus des aspects financiers.

Concernant ces derniers, rappelons que nous parlons potentiellement de 420'000 électrices et électeurs. Si toutes et tous utilisaient l'affranchissement à forfait « réponse », pour quatre scrutins par an, en moyenne, au taux de 0,85 francs — on pourrait s'imaginer qu'avec des affranchissements de marche, on serait plutôt à 0,5 francs, mais le Conseil d'Etat utilisait le montant de 0,85 francs — le coût annuel serait de moins de 1,5 million en imaginant que 100 % des personnes participent. Comme nous sommes plutôt à des taux de participation de 40 %, je vous laisse faire l'équation et arriver à un montant largement inférieur au million et demi évoqué.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un projet de décret pour introduire cette possibilité en faveur des Vaudoises et des Vaudois, sur une période test, pour que nous puissions en tirer des enseignements. De cela aussi nous nous réjouissons de pouvoir parler en commission. Les débats ont, en effet, l'air tout à fait intenses, déjà dans la salle !

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**